



« Devenir Animateur d'Equitation »

Titre d'Animateur d'Equitation

Le Diplôme :

Le diplôme de l'AE (Animateur d'Equitation) est un titre à finalité professionnelle délivré par la FFE, de niveau 3 (CAP, BEP), inscrit au RNCP et reconnu par l'Etat. Ce diplôme permet d'accéder au métier d'Animateur d'équitation et d'encadrer à poney et à cheval tous les publics, en structure et à l'extérieur, toujours sous la responsabilité d'un moniteur d'équitation titulaire d'un diplôme de niveau 4.

Le cœur de métier de l'Animateur d'Equitation est l'animation des séances de découverte et d'initiation, à poney et à cheval. Il participe également à l'entretien de la structure, et aux soins de la cavalerie.

Prérequis

- ⇒ Etre âgé de 16 ans au minimum à l'entrée en formation.
- ⇒ Etre titulaire au minimum de l'un de ces diplômes (délivré par la FFE) :

Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature.

Degré 1 ou galop 5 de cavalier ou de pleine nature dans le cas d'une formation en apprentissage.

- ⇒ Attester d'une formation aux Premiers Secours (SST ou PSC1).
- ⇒ Pouvoir présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et l'encadrement des activités équestres.

Débouchés et Poursuites de formation

- ⇒ Emploi d'Animateur d'Equitation
- ⇒ Formation BPJEPS spécialité Educateur Sportif mention Activités Equestres

Objectifs de la formation:

La formation conduite par la MFR de Coublevie en partenariat avec les Ecuries de Crossey vise à préparer les candidats au métier d'Animateur d'Equitation en leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles que l'on retrouve dans cinq grandes familles d'activités spécifiques au métier :

L'encadrement des activités équestres

L'accueil du public, l'animation et la promotion des activités

Les soins, l'entretien de la cavalerie et la maintenance des infrastructures.

L'utilisation de la cavalerie d'école

L'organisation et la gestion de la structure

Certification:

Le titre d'Animateur d'Equitation est délivré par la voie des Unités Capitalisables (UC). Les UC du titre d'AE sont au nombre de trois :

UC 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

Mise en situation professionnelle : Entretien et sécurisation de la structure

Production et soutenance d'un rapport de stage

UC 2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

Production et soutenance d'un dossier pédagogique

Mise en situation professionnelle : Conduite et évaluation d'une séance

UC 3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien être de la cavalerie d'école.

Mise en situation professionnelle : Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés

Mise en situation professionnelle : Démonstrations techniques équestres (Dressage, obstacle, Terrain varié, travail à pied)

MFR de COUBLEVIE

Formation par l'alternance aux métiers du Monde du Cheval—CFA

4^{ème} et 3^{ème} EA, CAPA Palefrenier Soigneur, Bac Pro CGEH, BPJEPS AE, Titre AE

Organisme certifié par le label qualité Qualiopi

Siret : 77950175800014 - NDA : 84380745438 - Référencé DataDock

Etablissement non assujetti à la TVA (article 261 du CGI)

396, route du Guillon – **38500 COUBLEVIE**

04 76 05 05 22 - mfr.coublevie@mfr.asso.fr - www.mfrcoublevie.com



Les Ecuries de Crossey

561 Chemin de Brossard
38960 Saint Etienne de Crossey
04.76.32.21.85
info@ecuriesdecrossey.com

Conduite de la formation ANIMATEUR d'EQUITATION, à la MFR de Coublevie



Agrément de la formation

Le titre AE est régi et délivré par la Fédération Française d'Équitation, la formation est portée par notre partenaire technique « Les Ecuries de Crossey », 561 Chemin de Brosard 38960 Saint Etienne de Crossey. La MFR de Coublevie coordonne et conduit la formation, elle est l'interlocuteur principal des candidats à l'AE.

Recrutement des candidats

Sur dossier de candidature.

Journée de Test de Pré-positionnement (test écrit, entretien de motivation et pratique équestre).

Contenu de formation pour un parcours complet :

Module 1 (245h) Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres.

Module 2 (104 h) Maîtrise des techniques équestres

Module 3 (73 h) Soins et entretien des équidés et des infrastructures.

Module 4 (68 h) Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

Modalités et rythme de la formation

Formation en alternance, sur 10 mois, à partir de Septembre, pour un volume de 490 heures de formation sur un parcours complet.

Parcours de formation individualisé (PIF) en fonction des besoins et/ou des dispenses de formation.

Deux jours de formation par semaine, et deux regroupements dans l'année sur des semaines complètes. Le reste du temps en entreprise.

Les outils de suivi de l'alternance :

Réunion tuteurs en début de formation

Visites en entreprise d'alternance

Carnet d'alternance

Contacts réguliers des tuteurs par mail et téléphone

Modalités pédagogiques

Formation théorique assurée en salle de formation équipée pour assurer les besoins de formation (tableau, vidéoprojecteur,...)

Accès au CDI de la MFR ainsi qu'à la salle informatique.

Contenus des temps de formation mis à disposition sur la plateforme informatique interne à l'établissement.

Pratique du perfectionnement équestre et de la pédagogie appliquée sur le plateau technique des Ecuries de Crossey, un centre équestre disposant d'une cavalerie adaptée à la pratique pédagogique et au perfectionnement équestre, d'aires de travail adaptées à une pratique sportives (carrières et manège, terrain de cross) et d'une salle chauffée et aménagée pour des temps de formation théorique.

Large panel de cavaliers « cobayes » pour les temps de formation de pédagogie appliquée avec les élèves des autres formations de la MFR.

Accès à l'espace de restauration collective de la MFR.

Formateurs :

Les formateurs et intervenants sont sous la responsabilité de la MFR, ce sont soit des permanents, soit des professionnels choisis pour leur expertise dans un domaine de compétence donné.

Contact coordonnatrice de formation:

cecile.depinois@mfr.asso.fr

Statut et financement (accompagnement par la MFR)

En apprentissage, le financement de la formation est pris en charge par l'OPCO de référence, le candidat possède un statut de salarié et bénéficie d'une rémunération.

En formation continue, le financement de la formation et le statut du candidat dépend de chaque profil: *Financement Personnel, Contrat de Professionnalisation, Financement Régional, Pôle Emploi.*

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

— Formation par alternance —

